

mon conseiller INVESTIA



Jean-François G. Labbé

C.F.A., MBA, Pl. Fin.
jgosselinlabbe@sprint.ca



Une année fertile en rebondissements

Comment atteindre vos objectifs financiers

Des résultats impressionnants avec une faible volatilité

La marge de crédit REER

Les rentes de retraite de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

Feuillets d'impôt pour les régimes non enregistrés

Mettez de l'ordre dans vos papiers...

01

01

02

02

03

03

04

Une année fertile en rebondissements

Il me semble que je viens à peine de vous transmettre mes vœux de bonne année 2005 que je dois déjà faire la même chose pour l'année 2006. Le temps passe, les événements se succèdent à un rythme effréné et l'année qui vient de se terminer n'a pas fait exception.

Si vous aviez écouté tout ce qui s'est dit un peu partout, vous ne seriez pas sorti de chez vous cet été en raison de l'amincissement de la couche d'ozone, vous ne seriez sûrement pas allé en vacances plus au sud en raison des ouragans, vous auriez cessé de manger de la volaille en raison des risques de grippe aviaire et, surtout, si vous aviez écouté les

« connaisseurs », vous n'auriez pas investi à la Bourse à la suite des deux dernières années de hausses... et vous auriez raté de bons rendements qui ont été fort intéressants pour une troisième année consécutive.

Loin de moi l'idée de minimiser l'importance des changements climatiques et la menace de grippe aviaire car je suis très conscientisé à ces événements. J'en ai surtout contre les « pseudo-connaisseurs » et les prophètes de malheur qui, chaque année, font des prévisions qui la plupart du temps ne tiennent pas la route.

Comment atteindre vos objectifs financiers

L'atteinte de vos objectifs financiers repose sur différents éléments :

• La répartition de l'actif

Une bonne répartition de l'actif vous assure de profiter d'une hausse des marchés lorsqu'elle survient, d'où l'importance de posséder des actions de qualité et de vous protéger lors de périodes baissières et d'où l'importance, cette fois, de posséder des titres à revenu fixe. Lors de périodes de hausse continue, il est primordial de revoir votre répartition de l'actif pour qu'elle tienne compte de votre profil d'investisseur.

• Planification à long terme

Je le dis et le redis : il faut cesser de vouloir deviner ce que feront les marchés. Pensez à long terme et votre stratégie sera gagnante.

• Les bons gestionnaires

Mon travail consiste à dénicher les meilleurs gestionnaires disponibles sur le marché. Je continue d'analyser leur style de gestion dans le but de maximiser vos rendements tout en minimisant le risque. Il ne sert à rien d'opter pour le fonds vedette d'une compagnie si vous ne croyez pas en cette compagnie, peu importe son rendement.

Bilan

Depuis le dernier bulletin trimestriel, d'autres entreprises du domaine financier ont subi les foudres de l'Autorité des marchés financiers. Et c'est très bien comme cela. L'Autorité est en place afin de protéger les investisseurs floués par des entreprises sans scrupules. Je suis d'accord pour que cet organisme continue de chasser ces gens qui n'ont aucun respect pour les investisseurs.

Enfin, je tiens à vous remercier de nouveau très sincèrement de votre confiance et je vous transmets mes meilleurs vœux en ce début d'année.



INVESTIA
SERVICES FINANCIERS INC.

Carrefour de la Capitale
710, rue Bouvier, bur. 248
Québec (Québec) G2J 1C2

Tél. : 418 622-0404
Sans frais : 1 888 223-0404
Télec. : 418 622-2118

Des résultats impressionnants avec une faible volatilité

Kingwest, le gestionnaire du Fonds d'Actions canadiennes NordOuest a poursuivi son bon travail en 2005. Il a procuré un rendement de 20,8 % pour les 11 premiers mois de 2005. Ces résultats ont été obtenus même si le secteur de l'énergie ne représentait que 10 % de son portefeuille. On sait que 2005 a été une excellente année pour le secteur de l'énergie qui représente actuellement environ 25 % du marché boursier canadien. Le gestionnaire croit que 10 % investi dans l'énergie est raisonnable et prudent pour un portefeuille diversifié.

Fonds d'Actions canadiennes NordOuest (au 30 novembre 2005)

	Depuis le début de l'année	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le début
Rendement	20,8 %	26,3 %	14,4 %	8,0 %	10,3 %

Source : PalTrak

La portion de 25 % aux États-Unis aurait dû réduire le rendement à la suite de la dépréciation du dollar américain mais ce ne fut pas le cas. Le gestionnaire a su identifier des compagnies sous-évaluées dont le prix des actions a bien progressé cette année.

Richard Fogler, gestionnaire de Kingwest, a déniché des occasions intéressantes aux États-Unis. Une attention particulière devrait être portée au Fonds d'Actions américaines NordOuest qu'il gère depuis 2004.

La philosophie d'investissement

Kingwest est un investisseur à long terme qui évalue le prix que l'on devrait payer pour une compagnie en entier. Un investissement est effectué seulement s'il est possible d'acheter à un prix de 40 % inférieur à la valeur intrinsèque d'une entreprise, selon l'évaluation de Kingwest.

Une compagnie dont la valeur peut croître dans le temps est favorisée. Une action est vendue lorsque le prix de son action atteint sa valeur intrinsèque.

Le mandat de Kingwest est de procurer des rendements supérieurs avec moins de risque que le marché. Ils ont été en mesure de le réaliser depuis 23 ans grâce à une philosophie d'investissement unique. Dans le but de réduire le risque, ils investissent dans des entreprises qu'ils comprennent et les achètent à des prix d'aubaines. Le fait de payer peu cher limite le risque de pertes et offre la possibilité d'un profit substantiel.

Investir dans les actions ou les obligations?

À long terme, les fluctuations des marchés boursiers sont réduites et le pouvoir des intérêts composés devient important. C'est ce qui fait croître votre portefeuille. À long terme, le rendement des actions dépasse celui des obligations. Mais ce qui est vraiment important est le rendement après impôts et l'inflation. Kingwest voit présentement une grande différence dans les rendements réels après impôts entre les actions et les obligations. Une obligation du gouvernement du Canada devrait procurer un rendement réel après impôts négatif au cours des prochaines années. De leur côté, les actions vont fluctuer, mais on peut espérer un rendement réel après impôts d'environ 4 %.

Si votre horizon d'investissement est à long terme et que vous tolérez les fluctuations dans la valeur de vos placements, vous devriez favoriser les actions comme placement. Cependant, si la protection de votre capital est importante et que vous avez un horizon d'investissement à court ou à moyen terme, les obligations ont leur place dans votre portefeuille.

La marge de crédit REER

Offerte par l'Industrielle Alliance, la marge de crédit REER vous permet, bien sûr, de profiter de remboursements d'impôts intéressants, mais elle vous permet aussi d'atteindre vos objectifs financiers plus rapidement, en haussant de façon substantielle votre contribution.

Formule de remboursement

Le montant de votre remboursement mensuel est basé sur un pourcentage dont le minimum est de 2 %. À titre d'exemple, si vous empruntez une somme de 5 000 \$, vous devrez rembourser mensuellement au moins 2 % de cette somme, soit 100 \$ par mois jusqu'à l'épuisement du montant emprunté.

Plus le pourcentage de remboursement est élevé, moins la période de remboursement est grande et le montant d'intérêt payé est ainsi diminué. Si votre prêt est de plus de 5 000 \$ et que vous remboursez 6 % par mois, soit 300 \$, vous obtenez le taux préférentiel (5 % en date du 12 décembre 2005). Soulignons que le taux d'intérêt est variable.

Vous avez la possibilité de rembourser intégralement le tout, et cela, sans frais, à n'importe quel moment. Un relevé de compte mensuel vous est expédié lors de chaque paiement.

Souscrire tôt et réduction de taux!

Vous pouvez tirer avantage d'une réduction de 0,50 % sur les taux d'intérêt courants, et ce, pour la durée totale de la période de remboursement si la demande de marge de crédit est reçue au plus tard le vendredi 10 février 2006.

Les rentes de retraite de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

Compte tenu que ces pensions peuvent représenter une part importante de vos revenus de retraite, il est important d'en faire la demande au moment approprié.

La Régie des rentes du Québec (RRQ)

- L'âge normal de la rente de la RRQ est à 65 ans. Il faut en faire la demande.
- Le montant maximal de la rente mensuelle à 65 ans est de 828,75 \$ pour 2005.
- Vous pouvez en faire la demande à compter de 60 ans. Cependant, votre montant sera réduit de 6 % par année d'anticipation avant 65 ans.
- Il faut être retraité ou avoir réduit son temps de travail pour être admissible.
- Vous pouvez partager le montant avec votre conjoint(e) dans le but de réduire les impôts.
- Demandez à la RRQ un relevé de participation pour vous assurer que les gains admissibles sont exacts pour chaque année.
- Si vous avez été absent(e) du marché du travail pour vous occuper de vos jeunes enfants, ces années peuvent être soustraites du calcul de votre rente, ce qui vous procure une rente supérieure.
- La RRQ indexe le montant de la rente chaque année.
- Le montant est imposable, vous devriez donc demander à la RRQ de retenir de l'impôt à la source en tenant compte de vos autres sources de revenus.

Pour en savoir plus sur les rentes de retraite, d'invalidité, de conjoint survivant et d'orphelins, vous pouvez consulter le site Internet à www.rrq.gouv.qc.ca ou appeler au 418 643-5185.

La pension de Sécurité de la vieillesse (PSV)

- C'est à partir de 65 ans que vous pouvez la recevoir et il faut en faire la demande.
- Si vous n'avez pas toujours résidé au Canada, votre pension de base peut être réduite.
- Le montant est indexé chaque trimestre.
- Le montant est imposable, vous devriez donc demander de retenir de l'impôt à la source en tenant compte de vos autres sources de revenus.
- Le montant annuel maximum de la PSV pour 2005 est de 5 706,63 \$. Le versement mensuel de décembre 2005 est de 479,83 \$.
- Si votre revenu net dépasse 60 806 \$ en 2005, le montant de votre pension sera réduit de 15 % pour chaque dollar de revenu additionnel. Si votre revenu net dépasse 98 850 \$, vous devrez rembourser le montant de PSV reçu en totalité.
- Dépendamment de votre niveau de revenu et de votre état civil, vous pourriez recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG), qui est non imposable.
- Vous pourriez également recevoir l'allocation au conjoint si vous avez entre 60 et 65 ans et que votre conjoint reçoit la PSV.

Pour en savoir plus sur la PSV, le Supplément de revenu garanti ou l'allocation au conjoint, vous pouvez consulter le site Internet à www.dsc.gc.ca ou appeler au 1 800 277-9915.

Feuillets d'impôt pour les régimes non enregistrés

Les compagnies de fonds ont la responsabilité de vous expédier les feuillets d'impôt (T3, T5, relevé 3 et relevé 16) qui font suite aux distributions, s'il y a lieu.

Cependant, si vous avez effectué une ou des transactions générant des gains ou des pertes en capital, cela devient alors votre responsabilité de les déclarer dans votre déclaration de revenus. Je vous rappelle que tout gain ou toute perte en capital doit être inclus dans votre déclaration l'année où le placement a été vendu, et ce, même si les pertes en capital ne sont déductibles qu'à l'encontre de gains en capital. Vous aurez ainsi un solde de pertes en capital qui pourra être reporté aux années futures.

Il est important de noter que le montant imposable n'est pas le montant que vous avez encaissé. Il s'agit plutôt de la plus-value générée par cette transaction.

La plupart des compagnies de fonds communs de placement fournissent ces renseignements sur le relevé de fin d'année qu'elles vous expédient. Il est donc important de garder ce relevé si vous possédez des placements non enregistrés.

Si ces renseignements ne vous sont pas fournis, n'hésitez pas à communiquer avec moi et c'est avec plaisir que je vous les donnerai.

Mettez de l'ordre dans vos papiers...

Chaque nouvelle année nous amène à prendre de nombreuses résolutions. Chaque fois, nous nous disons que nous devrions mettre de l'ordre dans nos papiers afin de faciliter la tâche de nos héritiers. Qui d'entre vous le fait réellement cependant? Vous ne pouvez imaginer la somme de travail qui incombe à votre succession juste pour faire le ménage de vos papiers importants.

Voici un tableau qui pourra vous servir de guide pour commencer à dresser la liste de vos documents importants. Dès que votre liste sera terminée, classez-la en lieu sûr et donnez-en une copie à un ami, à un parent ou à votre exécuteur testamentaire.

Documents	Information à préciser
Votre testament	<ul style="list-style-type: none"> * Endroit où il est classé * Date de la dernière mise à jour * Nom et numéro de téléphone de votre exécuteur * Nom et numéro de téléphone de votre notaire
Assurance vie et invalidité	<ul style="list-style-type: none"> * Liste de tous les contrats d'assurance, individuelle et collective, avec le nom de la compagnie d'assurance * Numéros de contrats ou de certificats * Sommaire des couvertures * Endroit où sont classés vos contrats et vos relevés d'assurance * Nom et numéro de téléphone de votre conseiller en assurance
Assurance hypothécaire ou prêt	<ul style="list-style-type: none"> * Nom de votre banque ou de votre société de fiducie * Renseignements sur les prêts assurés * Endroit où sont classés vos contrats de crédit
Assurance de dommages (auto et habitation)	<ul style="list-style-type: none"> * Nom de la compagnie d'assurance * Numéro de contrat * Endroit où est classé le contrat * Nom et numéro de téléphone de votre courtier d'assurance
Déclarations de revenus	<ul style="list-style-type: none"> * Endroit où sont classées vos déclarations de revenus * Nom et numéro de téléphone de votre comptable
Tout renseignement complémentaire que vous souhaitez ajouter à cette liste	<ul style="list-style-type: none"> * Nom et numéro de téléphone de votre planificateur financier * Acte de naissance et numéro d'assurance sociale * Numéros d'immatriculation de voiture et de permis de conduire * Papiers de citoyenneté * Adresses des propriétés qui vous appartiennent * REER, REEE, placements * Contrat d'obsèques ou concession * Comptes bancaires * Prêts * Coffre-fort

Félicitations à M. Yves St-Laurent, qui mérite 150 \$ au distingué restaurant Le Canard Huppé. Le tirage a été effectué parmi les personnes qui m'ont référé à leurs amis ou à leurs connaissances au cours des 12 derniers mois.

Je ferai de nouveau tirer en décembre 2006 un chèque-cadeau de 150 \$ au Canard Huppé parmi les gens qui m'auront référé à des amis. Merci de votre collaboration.

Réalisé avec la participation de



Les placements dans les fonds communs peuvent entraîner des commissions, des commissions de suivi ainsi que des frais de gestion. Prenez connaissance du prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; la valeur des parts peut fluctuer et le rendement antérieur ne permet pas d'établir de prévisions pour l'avenir.